

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 30 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 28 présents à la séance,

### PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

### AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Marie SANCHO, Mme Chloé DUCHAUSSOY donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, Mme Marlène DA SILVA donne procuration à Mme Nadia IDORANE, Mme Catherine CANDELIER donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

### ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville  
54, Grande Rue  
BP 76  
92311 Sèvres Cedex  
☎ 01 41 14 10 10  
📠 01 75 19 41 20

✉ [mairie@ville-sevres.fr](mailto:mairie@ville-sevres.fr)  
🌐 [www.sevres.fr](http://www.sevres.fr)

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : **21 DEC. 2022**

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20221215-2022-093-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2022  
Date de réception préfecture : 21/12/2022

## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 15 décembre 2022**

**DÉLIBÉRATION : Personnel communal - Convention d'adhésion au contrat d'accompagnement social de l'emploi souscrit par le CIG "Petite Couronne" au profit des agents territoriaux.**

**N°2022/093**

---

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 26 de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 dite de modernisation de la fonction publique,

Vu les articles 70 et 71 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la convention-type d'adhésion au contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de l'Ile-de-France au profit des agents sévriens pour la période 2023-2026,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 7 décembre 2022,

### **DÉLIBÈRE :**

#### **ARTICLE 1.**

Est approuvée dans les termes annexés à la présente délibération la convention d'adhésion au contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de l'Ile-de-France au profit des agents sévriens pour la période 2023-2026.

#### **ARTICLE 2.**

Le Maire est autorisé à signer la convention visée à l'article 1 et tous documents, avenants y afférents.

ARTICLE 3.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.



*POUR EXTRAIT CONFORME,*

*Le Maire,*

*Grégoire de LA RONCIÈRE.*

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

**21 DEC. 2022**

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20221215-2022-093-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2022  
Date de réception préfecture : 21/12/2022